



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 12 juillet 2021

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : « Ajout d'une 3^e voie de garage de wagons et remplacement de la flotte de wagons de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) »

Localisation : Usine de Balan - 258, route de Saint Maurice-de-Gourdans - 01360 Balan

Pétitionnaire : Société KEM ONE

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 2 juillet 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 6 août 2021

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau,


Charles BROZILLE